

Déclaration de préoccupation sur le manque de clarté sur le rôle de l'industrie pour l'audition interactive de l'ONU en juin et la Réunion de haut niveau de l'ONU en septembre 2011

A l'attention de:

**Son Excellence M. Joseph Deiss, Président de l'Assemblée générale des Nations Unies,
Ambassadeur Sylvie Lucas, Représentante permanente du Luxembourg, et
Ambassadeur Raymond Wolfe, Représentant permanent de la Jamaïque**

Nos organisations appuient fortement l'objectif de rehausser le profil des maladies non transmissibles (maladies non transmissibles) dans le monde. Cette déclaration concerne le manque de clarté concernant le rôle du secteur privé à la prochaine audience interactive de la société civile à New York et à la réunion de haut niveau de l'ONU (ONU HLM) en septembre.

Nous demandons à l'ONU de :

- 1. Reconnaître et distinguer entre les industries y compris les sociétés à finalité sociale sans but lucratif (BINGO), et les organisations non gouvernementales d'intérêt public (PINGO) qui actuellement relèvent tous deux de la « société civile », sans distinction**
- 2. Développer un « code de conduite » qui définit un cadre clair pour engager l'industrie alimentaire et des boissons et pour gérer des conflits d'intérêts, et qui différencie entre l'élaboration de politiques et leur mise en oeuvre.**
- 3. Reconnaître et tenir compte de ces préoccupations avant le sommet de haut niveau des Nations unies en septembre. Puisque les principales causes de décès évitables sont entraînées par des maladies liées au tabac, à l'alimentation, à l'inactivité physique et à la consommation d'alcool, nous sommes préoccupés par le fait que de nombreuses propositions visant à résoudre les MNT font appel à des « partenariats » dans ces domaines sans clarifier ce que cela signifie réellement.**

Des partenariats public-privé dans ces domaines peuvent contrecarrer les efforts pour réglementer les pratiques de marketing nuisibles.

Il est essentiel qu'une politique forte et claire sur les conflits d'intérêt soit établie par la communauté internationale afin de fournir aux États membres des orientations pour identifier les conflits, éliminer ceux qui ne sont pas admissibles et à gérer ceux qui sont considérées, en fonction du rapport risque/bénéfice, acceptables. La transparence, bien qu'une condition essentielle et une première étape, n'est pas une garantie suffisante en elle-même contre les impacts négatifs des conflits d'intérêts.

Nous proposons que le cadre suivant soit utilisé comme base pour un « code de conduite » pour l'industrie: L'étape d'élaboration des politiques devrait être exempte de la participation de l'industrie pour assurer une approche de «la santé dans toutes les politiques », qui n'est pas compromise par les conflits d'intérêt évidents associés aux industries alimentaires, de l'alcool et des boissons parmi d'autres industries, qui sont principalement redevables devant leurs actionnaires.

L'industrie des aliments et des boissons devrait, bien sûr, être tenue informée sur le développement de la politique, par le biais de communiqués des parties prenantes, par exemple, mais elle ne devrait pas être dans une position d'influence quand il s'agit d'établir les politiques et les stratégies concernant des questions de santé publique, tels que la prévention et le contrôle des MNT etc.

Bien qu'il soit important pour les industries alimentaires et de boissons de participer au dialogue pendant le processus d'élaboration des politiques, cela devrait être un moyen d'informer le processus relatif aux questions d'ordre pratique plutôt qu'une participation en tant que membres de l'équipe de développement

politique.

Les industries font à la fois partie du problème et de la solution des maladies non transmissibles. Il est donc essentiel de les engager dans la voie la plus appropriée lors de la mise en oeuvre des politiques et non pas lors de l'élaboration des politiques, afin de s'assurer que la politique de santé publique est protégée contre les intérêts commerciaux.

Sans cette approche, les principes démocratiques de l'OMS pour l'élaboration des politiques de santé, son mandat constitutionnel d'atteindre le plus haut niveau possible de santé pour tous, ainsi que son indépendance, son intégrité et son efficacité seront compromis.

Sans une telle politique, les conflits d'intérêt peuvent être institutionnalisés comme étant la norme, ce qui aurait un impact sur l'autorité des gouvernements. Les industries ayant un vif intérêt dans l'issue assumeront un rôle de plus en plus important dans la phase d'élaboration des politiques et des décisions. Cela peut compromettre et fausser de manière fondamentale les priorités et les politiques de santé publique nationales et internationales.

La question du conflit d'intérêt n'est pas limitée à la participation directe de l'industrie. Des agences de l'ONU, dont l'OMS, sont unanimes à reconnaître que les ONG font d'importantes contributions dans le domaine de la santé publique et sont conscients de la croissance de ces organisations dans leur nombre et leur influence dans la santé aux niveaux mondial, régional et national, y compris dans le domaine des MNT. Toutefois, l'OMS et d'autres n'ont pas encore fait une distinction claire entre les sociétés à finalité sociale sans but lucratif (BINGOs) qui représentent ou sont mis en place par ou étroitement liés à des intérêts commerciaux, et les ONG d'intérêt public (PINGOs). Cette absence de distinction entre les deux groupements aggrave tout manque de transparence existant et complique la mise en oeuvre de toutes procédures qui visent à gérer le rôle de ces acteurs dans les consultations de politiques et de normes. Lors de l'audition de la société civile interactive le 16 Juin, il n'y avait aucune différenciation Claire entre les groupes au sein de la société civile. La voix de la société civile devrait refléter uniquement les intérêts de santé publique.

Les garanties de l'article 5.3 de la Convention-cadre pour la lutte antitabac, le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel de l'OMS, les Résolutions sur la nutrition du nourrisson et du jeune enfant et la Stratégie mondiale pour l'alimentation, l'activité physique et la santé peuvent être utilisées, entre autres outils utiles, pour établir des mesures qui vont au-delà des conflits d'intérêts individuels, et résoudre les conflits d'intérêts institutionnels.

En résumé, nous demandons à l'ONU de reconnaître et de distinguer entre les BINGOs et les PINGOs qui relèvent actuellement de la « société civile » et de développer un cadre de « code de conduite » pour l'engagement de l'industrie qui différencie entre l'élaboration des politiques et de leur mise en oeuvre. Nous demandons à l'ONU de considérer nos commentaires et d'en tenir compte lors de la Réunion de Haut Niveau des Nations Unies en septembre.

1 UN Joint Inspection Unit Paper. *United Nations corporate partnerships: The role and functioning of the Global Compact*

www.unjiu.org/data/reports/2010/JIU.REP.2010.9_For%20Printing_17%20January%202011.pdf

Beyond Pragmatism: Appraising UN-Business Partnerships:

[http://www.unrisd.org/80256B3C005BE6B5/\(search\)/DFE614E0A0ACA2BCC12573070033BB77?Opendocument&highlight=2,beyond,pragmatism&fromsearch=yes&query=beyond+pragmatism](http://www.unrisd.org/80256B3C005BE6B5/(search)/DFE614E0A0ACA2BCC12573070033BB77?Opendocument&highlight=2,beyond,pragmatism&fromsearch=yes&query=beyond+pragmatism)